

Le mot du Maire



L'année 2020 se termine et restera dans toutes les mémoires et dans tous les livres d'Histoire comme l'année d'une crise sanitaire majeure qui a débuté fin 2019 en Chine, pour se propager à toute la planète, n'épargnant ni les pays en développement, ni les pays riches et développés avec des systèmes de santé performants et bien équipés mais dont on a vite constaté les limites.

Les Fêtes de fin d'année sont un peu spéciales mais chacun sait aujourd'hui qu'il faut être très prudent et penser avant tout à sa santé et surtout à celle de ses proches.

On constate un changement de comportement de beaucoup de français qui souhaitent quitter les grandes métropoles et leurs petits appartements pour venir habiter à la campagne.

Ce phénomène sera peut-être la bouffée d'oxygène pour les petites communes comme Tromborn pour attirer de nouveaux habitants et redynamiser les campagnes, qui ont été beaucoup délaissées ces dernières années.

Malgré toutes ces perturbations liées au virus, la commune a poursuivi ses activités.

Le premier trimestre a été largement occupé par la préparation des élections et leur tenue le dimanche 15 mars. La campagne a vu deux listes s'affronter en présentant leur vision du mandat achevé et leurs projets pour l'avenir, le tout dans le respect mutuel. J'en profite pour remercier la population pour la confiance accordée à la liste que j'ai eu le plaisir de conduire et qui a été élue dès le premier tour dans son ensemble.

Au deuxième trimestre le confinement nous a empêché d'entamer le démarrage des projets que nous avons annoncés, seul le changement des noms de rues et de la numérotation a pu aboutir au 15 mai.

Ce n'est qu'à partir de l'été, après le déconfinement, que nous avons pu lancer les dossiers suivants :

- La reprise de l'étude en vue de réaménager et sécuriser l'axe routier principal traversant le village (rues de Metz et de Sarrelouis) par l'enfouissement des réseaux et la création de chicanes visant à ralentir la vitesse des véhicules.
- Le dossier vidéoprotection a débuté par la rencontre du gendarme référent en Moselle pour prendre en compte ses recommandations. Nous avons obtenu l'autorisation administrative préalable à l'installation d'un système de vidéoprotection lors de la commission préfectorale du 30.11.2020. La prochaine étape sera la sollicitation des subventions puis la réalisation durant le printemps 2021.
- La réalisation effective du projet d'évolution de l'éclairage LED qui a abouti en novembre à la mise en service d'une installation plus écologique et plus économique.
- Le suivi du déploiement de la fibre optique qui se poursuivra au premier semestre 2021, quelques détails vous sont donnés page 14 de ce bulletin.

Je termine en vous souhaitant à toutes et tous une très bonne santé. Cette année ces mots ont une résonnance toute particulière. Bonne Année 2021.

Respectons les gestes barrières et soyons surtout très prudents avec nos aînés.

Gabriel CONTELLY, Maire de TROMBORN

Les finances publiques

Le compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fournitures et services	74 756,13		
Charges de personnel	58 344,92		
Reversement impôt Département	21 172,00		
Autres charges de gestion courante	40 178,45		
Charges financières	3 675,92		
Produit de service		48 617,07	
Impôts et taxes		103 865,58	
Dotations		89 756,30	
Produit de gestion courante		16 139,13	
Produits exceptionnels		1 248,48	
Atténuation de charges		305,71	
Report N-1		141 455,01	
TOTAUX	198 127,42	401 387,28	+ 203 259,86

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Travaux	100 738,07		
Dotations fonds divers		71 141,52	
Excédent de fonctionnement		32 070,36	
Report N-1	0	78 214,64	
Subvention		95 796,91	
Emprunt *	118 752,80		
TOTAUX	219 490,87	277 233,43	+ 57 732,56

* : Emprunt : - Remboursement d'un prêt relais de 100 000 €
 - Emprunt salle : Remboursement de 18 752,80 € en 2019 (Capital uniquement) – Restant dû au 31/12/2019 : 253 518,71 € (fin en 2032)

EXCEDENT GLOBAL DE L'EXERCICE 2019 : 260 992,42

Fiscalité directe locale :

	Commune	CCHPB	Départ.	Gémappi	Autres
Taxe d'habitation	En cours de suppression				
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6.34 %	3.50 %	14.26 %	0.1555 %	0.189 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35.31 %	3.05 %	37.60 %		10.397 %



Le budget 2020

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
Charges à caractère général	99 374.00	Atténuation de charges	1 000.00
Charges de personnel	60 800.00	Produits services	27 500.00
Atténuation de produits	21 172.00	Impôts et taxes	104 823.00
Autres charges	55 475.00	Dotations	82 118.00
Charges financières	3 000.00	Autres produits	16 000.00
Charges exceptionnelles	500.00	Produits exceptionnels	1 000.00
Dépenses imprévues	16 000.00	Résultat reporté	203 259.86
Virement à l'investissement	177 903.86		
Opération entre section	1 476.00		
TOTAL	435 700.86		435 700.86

- Les recettes de fonctionnement varient d'une année à l'autre en impôts et Taxes ou Dotations. Ces variations sont uniquement le reflet des comptes utilisés pour l'enregistrement du reversement de la fiscalité intercommunautaire. Ces reversements sont soit inscrits en Dotations, soit en Impôts et Taxes pour une année complète. (sur demande de la Trésorerie)

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES
Immobilisations incorporelles	2 000.00	Subventions	7 200.00
Immobilisations corporelles	96 500.00	Dotations (FCTVA)	47 000.00
Immobilisations en cours	10 000.00	Virement du fonctionnement	177 903.86
Opérations d'équipement	143 336.42	Reste à réaliser	
Dépenses imprévues	12 476.00	Affectation du résultat	
Remboursement emprunt	19 000.00	Opération entre section	1 476.00
Subvention équipement versées	8 000.00	Solde d'exécution	57 732.56
TOTAL	291 312.42		291 312.42



Le bilan 2020 (au 15/12/2020)

Cette année est une année particulière en termes de réalisations car la crise sanitaire a ralenti tous les services financiers. Ainsi, certains investissements, dotations ou subventions n'ont pas encore été enregistrés dans notre comptabilité.

Forêts

<u>Dépenses</u>	25 584 €
◆ Dégagement et débroussaillage	15 336 €
◆ Travaux sylvicoles et plantations	0 €
◆ Coupes de bois + débardage, exploitation	6 507 €
◆ Frais de garderie versés à l'O.N.F.	3 741 €
<u>Recettes</u>	33 569 €
• Vente de grumes	31 487 €
• Affouage	2 082 €
• Remboursement forfaitaire – en cours de versement	0 €

Dépenses de fonctionnement en 2019

- Participation Ecole maternelle	9 361 €
- Participation Ecole hors Regroupement scolaire	1 069 €
- Participation frais périscolaire	1 888 €
- E.D.F. (éclairage public + bâtiments)	8 724 €
- Eau	1 127 €
- Fuel-oil domestique	4 616 €
- Achat carburant pour matériel	433 €
- Assurances	4 122 €
- Impôts et taxes	3 769 €
- Participation eaux pluviales CCHPB (ex Dumbach)	6 154 €
- Frais de personnel (charges comprises)	42 850 €
- Indemnités de fonction	18 096 €
Dotation élus locaux	4 550 €
Reste à charge pour la commune	13 546 €
- Fêtes et Cérémonies (Saint Nicolas 2020 pas encore facturé)	237 €
- Télécommunications	1 185 €
- Intérêt d'emprunt	2 883 €
- Remboursement Capital d'emprunt	18 969 €
- Frais liés au Covid (Masques, gel hydroalcoolique)	4 621 €

Recettes

- Dotation globale de fonctionnement + reversement solidarité et CCHPB	57 855 €
- Impôts locaux avec diverses compensations prévus pour 2019	89 747 €
- Location de logements + terrains communaux, salle	17 332 €
- Remboursement T.V.A .sur travaux 2018 (en cours)	0 €
- Subventions (en cours)	0 €
- Subvention liés aux frais Covid	400 €

Ces chiffres n'incluent pas les recettes de décembre qui seront connues courant janvier 2020

Trésorerie réelle au 15 décembre 2020 : + 262 193 €

Etat Civil

Les Naissances

- BETTINGER Enya le 29 mai 2020
- ZIOLKOWSKI Gabin le 2 juin 2020
- MINICH Etienne le 10 juin 2020



Les Décès

- JUNGER Nicole le 28 juillet 2020
- MULLER Christian le 25 octobre 2020
- KUJACZINSKI Alain le 21 décembre 2020

Les Mariages

Les PACS



Bienvenue aux nouveaux habitants

- Mme HREBEN Isabelle
- M. MILLOTTE Aurélien, Mme HAEFFELE Gabrielle et leur fils
- Mme VERONI Christiane
- Mme FREYTAG Frédérique
- Mme PERCOCO Silvia et ses enfants
- M. GAUTHIER Michel
- M. KRAEMER Nathan et Mme JAGER Chloé

2020, année d'élections municipales



Malgré la crise sanitaire qui démarrait, le premier tour des élections municipales a eu lieu le 15 mars 2020. La nouvelle équipe a été élue dès ce premier dimanche.

Suite aux décisions d'urgences prises par le Gouvernement (confinement, protocole sanitaire strict, ...), l'installation des nouveaux membres et l'élection du Maire et des Adjointes n'a eu lieu que le 24 mai 2020, dans le strict respect des nouvelles règles (huis clos).

La nouvelle municipalité tient particulièrement à remercier l'équipe « sortante », notamment pour son dévouement à la population et son implication de tout instant. Avec la pandémie, rien n'a été facile, l'ancienne équipe a fait son maximum pour pouvoir passer le relai le plus sereinement possible.

Voici donc une nouvelle équipe, pour qui les enjeux sanitaires et sociaux s'imposent fortement.

De gauche à droite :

Au fond : KUJACZINSKI Florian (Conseiller municipal), GAUER Jean-Paul (Conseiller municipal), TRZMIEL Mathieu (Conseiller municipal), MESENBOURG Audrey (Conseillère municipale)

Au milieu : KIEFFER Norbert (Conseiller municipal), DOMINELLI Maurice (Adjoint au Maire), MARSAL Sabrina (Conseillère municipale)

Devant : LEMOUSSU Eric (Conseiller municipal), JUNGER Jean-Michel (Adjoint au Maire), CONTELLY Gabriel (Maire), SCHNEIDER Serge (Adjoint au Maire)

Les principales délibérations

6 Mars 2020

Compte Administratif

Détaillé page 2 du présent bulletin.

Affectation du Résultat

L'affectation du résultat est votée comme suit :

- Ligne 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
- Ligne 002 Recettes résultat de fonctionnement reporté : 203 259,86 €
- Ligne 001 Dépenses déficit d'investissement reporté : 57 732,56€

24 mai 2020

Election du Maire et des Adjoint

La mise en place du nouveau conseil municipal prend effet. Sont élus à la fonction de Maire et Adjoint :

- Maire : Gabriel CONTELLY
- 1^{er} Adjoint : Jean-Michel JUNGER
- 2^{ème} Adjoint : Serge SCHNEIDER
- 3^{ème} Adjoint : Maurice DOMINELLI

La nouvelle équipe municipale est composée également des conseillers suivants :

Jean-Paul GAUER – Audrey MESENBOURG – Norbert KIEFFER – Éric LEMOUSSU – Sabrina MARSAL – Florian KUJACZINSKI – Mathieu TRZMIEL

Indemnités du Maire et des Adjoint

Le Maire et les Adjoint décident d'accepter les indemnités qui leurs sont octroyées à hauteur de 80 % du montant maximal prévu par la loi, à savoir 20,4% de l'indice terminal pour le maire et 7,92% pour les adjoints.

24 mai 2020 (seconde partie)

Délégations accordées au Maire

Le conseil municipal décide d'accorder des délégations de fonction et de représentation au Maire, telles que prévues dans le code général des collectivités territoriales.

Délégations de fonction et de signature aux adjoints

Des délégations de fonctions et de signature sont accordées aux adjoints. Un arrêté municipal détaillera les fonctions distribuées.

Délégation de signature à la secrétaire de mairie

Il est accordé une délégation de signature à la secrétaire de mairie.



23 Juin 2020

Taxes locales

Le Conseil décide de maintenir les taxes locales sans changement de taux.

Budget Primitif 2020

Détaillé par ailleurs dans le bulletin.

Convention vétérinaire pour chats errants

Une convention pour la gestion des chats errants est acceptée avec la Clinique Vétérinaire Les Quatres Pattes.

Mise en place d'un cache conteneur modulable

Le devis concernant la fourniture d'un cache conteneur modulable est accepté à hauteur de 2 612,15 € HT. Ce dispositif vise à éviter l'envol des bacs sur la chaussée et à rendre l'espace Mairie-Ecole plus accueillant.

Préemption sur une vente immobilière Bernard - Noël

Le Conseil demande au Maire d'exercer le droit de préemption urbain dont la Commune dispose par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, pour un bien mis en vente au prix de 16 891 €.

13 Septembre 2020

Achat d'un adoucisseur d'eau pour la Mairie et la salle

Le Conseil accepte le projet d'installation d'un adoucisseur d'eau à la Mairie et Salle pour un montant maximum de 1 700 € TTC.

Groupement de commande électricité – MATEC

Le Conseil adhère à l'étude d'un groupement de commande électricité gérée par MATEC afin de faire des économies sur les bâtiments publics.

Marquage au sol

La réfection du marquage au sol est compétence de la Commune. Le conseil décide d'allouer la somme de 1 096,60 € HT (selon devis) pour cette opération.

Non renouvellement de baux – logements du 136 rue de la Mairie

Le Conseil décide de ne pas renouveler les baux concernant les logements communaux à compter du 01/04/2022, dans le but de procéder à leur rénovation.

Vidéoprotection

Le Conseil accepte le projet de mise en place d'une vidéoprotection et précise que cette opération se fera en deux temps. Le budget n'est pas encore voté. Il demande une étude approfondie.

Achat d'ordinateurs

Le conseil décide de renouveler le parc informatique de la mairie et fixe le budget maximum à 3 400 € HT.



24 Novembre 2020

Mise en non-valeur comptable

Un rapport de la Trésorerie montre que les poursuites concernant certaines recettes de 2017 sont arrivées à terme et n'ont pas abouties à leur recouvrement. N'ayant plus de moyens d'action, ces opérations sont enregistrées en non-valeur comptable pour la somme de 202,50€.

ONF Travaux d'exploitation 2021

Le conseil municipal accepte les devis concernant l'exploitation forestière 2021 pour un montant de 8 012 € HT pour les services extérieurs et 2 144,00 € HT pour les prestations ONF.

Bois de chauffage

Le conseil décide de maintenir le montant de la taxe d'affouage à 11 € le stère pour les habitants de la commune et à 13 € le stère pour les habitants hors commune.

Adhésion au programme Fus@e

Le conseil décide d'adhérer au programme Fus@e proposé par le Département de Moselle et proposant des solutions structurées et adaptées répondant aux différents enjeux d'apprentissage des élèves, d'inclusion de publics sensibles et de lien école/famille, via l'apport du numérique.

Tondeuse Etesia

Le conseil propose l'élaboration d'un devis pour les réparations nécessaires de la tondeuse Etesia en vue de vendre la tondeuse courant du printemps 2021 puisque le service technique n'en a plus l'utilité.

Vidéoprotection

Le projet de vidéoprotection est validé par le conseil municipal.

Aménagement et enfouissement des réseaux village – projet de chicanes

Dans le cadre du projet d'aménagement du village suivi par MATEC, il est proposé de sortir de l'opération la création de chicanes aux entrées sud et nord du village.

Ces chicanes évaluées à 94 000€ HT feront l'objet d'un marché spécifique. Le Conseil accepte cette proposition.

Et pour la suite...

En 2020, malgré la crise sanitaire et les difficultés rencontrées par l'ensemble des entreprises du territoire, le Conseil municipal a pu concrétiser certains projets de façon à les réaliser en 2021 ; d'autres sont tout simplement des sujets en cours de discussion ou en cours d'étude.

Les réalisations prévues en 2021 :

- Création de chicanes aux entrées du village (vers Téterchen et Villing)
- Installation de vidéosurveillance
- Installation d'un deuxième columbarium.

Ces projets font actuellement l'objet d'études afin de présenter les dossiers de demande de subvention auprès des organismes d'état.

Les études des projets futurs

- Réaménagement de la rue principale et du centre du village – enfouissement des réseaux, embellissement et ralentissement

Cette étude, actuellement en cours, correspond à un projet de grande envergure qui nécessitera encore de nombreux ajustements avant de se concrétiser. Les discussions sont déjà ouvertes en conseil municipal.

- Réfection de la toiture de la Mairie et isolation des combles
- Remise en peinture de la Mairie

Compte tenu des aides exceptionnelles données aux collectivités dans le cadre de l'environnement, ces deux projets sont actuellement en discussion.

La vie communale en images

Cette année, la crise sanitaire a mis à mal la vie communale et sociale telle que nous la connaissons tous.

C'est avec regret que la municipalité n'a pas pu mettre à l'honneur les personnes ayant eu 90 ans cette année.

Afin de préserver la santé de tous, le repas des anciens a dû être annulé.

Les différentes commémorations se sont vues réserver le même sort.

En fin d'année, Saint Nicolas est passé le 4 décembre, dans des conditions exceptionnelles. Les enfants n'ont pas été épargnés par cette crise mais le Saint Patron a mis un point d'honneur à les rencontrer un par un, dans le respect des règles sanitaires.

Même si les conditions ont été difficiles, certaines opérations ont pu être réalisées par la Commune :

3 distributions de masques offert par la commune



La vente des brioches de l'Amitié par le conseil municipal a rapporté 550€

Saint Nicolas est venu visiter les enfants de Tromborn
Dans le respect des règles sanitaires



Les travaux réalisés en 2020



Travaux d'installation de la fibre optique

Implantation des nouveaux panneaux de rues



Installation d'un box à poubelle à la Mairie

Réfection du jet d'eau



Nouveau marquage au sol



Remplacement de l'éclairage public par un système LED avec 2 nouvelles lampes dans la rue de Dalem

Nouvel éclairage en service



En 2021, La fibre optique arrive

Quelques détails sur le déroulement prévu des opérations.

Notre village sera raccordé à la plaque de Remering dont le point central se situe à Villing (allez comprendre ...) ainsi que 8 autres communes (Oberdorff, Château-Rouge, Voelfling, Villing, Berviller en Moselle, Merten, Remering et Dalem).

Au stade actuel la fibre arrive sur les poteaux à proximité des maisons, il reste maintenant à réaliser les pré-raccordements. Ils se feront en parallèle dans les 9 communes et de ce fait dureront environ 4 mois de janvier à avril 2021.

Deux situations distinctes :

- 1) Vous avez fait la demande de pré-raccordement de votre habitation avant le 19.07.2020.
- 2) Vous n'avez pas demandé de pré-raccordement.

1^e cas (pré-raccordement demandé)

Dans un premier temps avant de réaliser le pré-raccordement chez vous, une centrale d'appel SOGETREL vous contactera courant janvier 2021 et vous posera des questions pour organiser l'intervention et déterminer si elle est possible dans le respect du moindre risque sanitaire lié au contexte COVID.

Si le résultat du questionnaire est favorable, un rendez-vous sera fixé.

Le pré-raccordement consistera à amener la fibre dans votre habitation par le même chemin qu'utilise actuellement le téléphone ou la box (aérien la plupart du temps ou souterrain plus rarement).

Il s'arrêtera au niveau de la prise téléphonique test si elle existe ou de la première prise téléphonique normale s'il n'y a pas de prise test chez vous ou dans un rayon de 5m de distance une fois la pénétration dans l'habitation s'il n'y a pas de prise téléphonique.

Ce n'est qu'à la fin des pré-raccordements dans l'ensemble des communes de la plaque que pourront débiter les opérations de commercialisation (en principe à la fin du 1^{er} semestre 2021).

Si lors du pré-raccordement un problème survient empêchant celui-ci (gaine bouchée par exemple) 2 cas :

- 1) si le problème est localisé sur le domaine public la réparation sera faite dans un délai de 3 mois après que vous ayez souscrit un abonnement auprès d'un FAI (Orange, SFR par exemple) dès que les opérations de commercialisation auront débuté.
- 2) si le problème est localisé sur le domaine privé la réparation sera à la charge du propriétaire.

Dans les 2 cas le raccordement sera mise au statut « échec ». Il ne sera pas possible de prévoir un 2^e rendez-vous tant que l'ouverture à la commercialisation ne sera pas déclarée (en théorie à la fin du 1^{er} semestre 2021).

2^e cas (pré-raccordement non demandé)

Il vous appartiendra de demander votre raccordement en même temps que la souscription d'un abonnement auprès d'un FAI (Orange, SFR par exemple) dès que les opérations de commercialisation auront débuté sur la commune (soit à la fin du 1^{er} semestre 2021). Les règles en cas de problème resteront les mêmes que celles exposées plus haut.

Statistiquement 20% des raccordements et pré-raccordements échouent dans un premier temps.

Les écoles du Regroupement

Ecole maternelle de Brettnach (23 élèves) chez M^{me} Jolival

Petite Section et Moyenne Section : 13 élèves

Grande Section : 10 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.95.06

Ecole primaire d'Oberdorff (19 élèves) chez M. Mathis et M^{me} Blanchot

CP : 12 élèves

CE1 : 7 élèves

N° de téléphone : 03.87.55.47.53

Ecole primaire de Château-Rouge (20 élèves) chez M^{me} Roger

CE1 : 9 élèves

CE2 : 11 élèves

N° de téléphone : 03.87.78.63.60

Ecole primaire de Tromborn (28 élèves) chez M^{me} Gontier

CM1 : 15 élèves

CM2 : 13 élèves

N° de téléphone : 03.87.35.98.68

La garderie périscolaire

Le service périscolaire qui a été lancé en 2016 connaît un réel succès auprès des familles de Brettnach, Château-Rouge, Oberdorff, Tromborn et Voelfling-les-Bouzonville.

Au départ, la gestion avait été confiée à la Commune de Tromborn. En juillet 2019, suite au terme du contrat aidé dont bénéficiaient les communes, et après accord commun entre nos villages, c'est la Commune de Voelfling-les-Bouzonville qui a repris la gestion complète du service.

Cette décision s'inscrit dans une logique territoriale puisque les locaux sont situés dans l'ancienne école de Voelfling-les-Bouzonville et a permis de réévaluer les besoins en termes de contrat communal et notamment de réduire la durée hebdomadaire effectuée par l'agent d'animation.

Notre agent périscolaire, Mélinda Gadé, n'a pas souhaité déposer sa candidature pour le nouveau contrat.

Le service périscolaire est assuré par Mme DAUENDORFFER secondée par Mme Sandra BECKER, ATSEM à la maternelle de Brettnach

Horaires d'ouverture et tarifs

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi :

Tranche	Horaires	Tarifs
Matin	7H15 – 8H20	1,50
Midi	12H – 13H15	6,00
Soir 1	16H45 – 17H45	1,00
Soir 2	17H45 – 18H30	1,50

Informations et réservations :

Téléphone : 03.87.37.42.05

Mail : peri.voelfling@orange.fr

Site internet : <https://perivoelfling.wixsite.com/mairie>

Garde exceptionnelle : En cas de grève des enseignants, deux tranches horaires supplémentaires pourront être mise en place :

- 8h20 - 12h
- 13h15 – 16h45

Une participation de 5 € sera facturée par tranche exceptionnelle demandée.

Fonctionnement de la salle des fêtes

• Les tarifs de location

Location	Résidents TROMBORN	Non-Résidents TROMBORN
Salle + Cuisine Week end ou férié (2j)	200	270
Salle + Cuisine semaine (1j) (18h – 22h)	120	170
Salle Week end ou férié (2j)	100	180
Salle Semaine (1j) (18h – 22h)	60	100
Café post-Obsèques (après-midi)	0	100
Forfait nettoyage	40	40
Caution (dont 100 € tri multiflux)	500	500

Les réservations se font à la Mairie, par téléphone au 03.87.35.92.76 ou par mail à mairie.tromborn@orange.fr. Elles ne sont définitives qu'après dépôt en Mairie du contrat signé dans un délai maximum d'un mois après la réservation téléphonique.

• Le règlement intérieur

Le règlement de la salle est donné avec le contrat de location. En voici les grandes lignes :

- La commune de TROMBORN se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels ou matériels durant la location ainsi qu'en cas de vol ou détérioration d'objets ou matériels appartenant à des participants aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle.
- Le locataire est tenu de s'assurer en responsabilité civile et présentera au moment de la signature du contrat de location une attestation d'assurance en tant qu'occupant temporaire des locaux.
- Le locataire est tenu de rendre la salle dans le même état qu'il l'a trouvée lors de la remise des clés
- Le locataire peut choisir de prendre un forfait optionnel supplémentaire de 40 € qui comprend :
 - Le nettoyage des cuvettes, urinoirs, lavabos et miroirs dans les sanitaires
 - nettoyage des sols carrelés dans les sanitaires, la cuisine et le bar
- Les matériels non restitués (notamment la vaisselle) feront l'objet d'une facturation en supplément au tarif de rachat TTC. En aucun cas il ne sera accepté un remplacement de la vaisselle cassée ou disparue par le locataire.
- Un chèque de caution de 500 €, établi à l'ordre du trésor public, est exigé

En raison de la crise sanitaire, les salles communales sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les conditions de réouverture ne sont pas encore connues.

Pour 2021, toute réservation qui ne pourrait aboutir pour raison sanitaire sera simplement annulée ; la Commune n'encaissera aucun chèque et aucune indemnité ne sera demandée.

Un protocole COVID a été mis en place (nombre limité de personnes, port du masque, ...) et sera adapté en fonction des directives gouvernementales.

Dénomination et renumérotation des voies

• *Instauration de la nouvelle numérotation*

Un arrêté municipal fixe au 15 mai 2020 la nouvelle numérotation des habitations. L'ensemble des foyers concernés a reçu toute la documentation nécessaire à leur changement d'adresse ainsi que leur nouvelle plaque d'habitation.

Afin de faciliter cette démarche, il est demandé à tous les habitants de bien vouloir apposer sur leur façade ce nouveau numéro.

• *Les démarches*

Depuis cette date, toutes les démarches que vous entreprenez doivent mentionner votre nouvelle adresse.

A noter qu'en terme d'urbanisme, toute demande déposée en Mairie pour des travaux doit avoir l'adresse mise à jour. Un dossier à l'ancienne adresse demeurera non recevable.

• *La mise à jour des données*

La municipalité est consciente que la mise à jour de vos données reste un dossier assez lourd. Ainsi, un Adjoint au Maire ou le service administratif de la Mairie restent disponibles pour toute demande, aide ou explication.

Pour faciliter vos démarches, la Commune s'est chargée de prévenir l'ensemble des interlocuteurs principaux (Service d'Eau, EDF, ENEDIS, IMPOTS, ...)

La mise à jour reste longue mais il ne faut pas hésiter à nous prévenir en cas de problème ou d'anomalie détectée sur vos factures.

Les relevés de propriété seront mis à jour par le service des impôts. Ce service prend en compte la situation des propriétaires au 1^{er} janvier de l'année en cours. C'est pour cela, que vos impôts sont encore arrivés à votre ancienne adresse. Les services sont informés et la mise à jour devrait prendre effet au 1^{er} janvier 2021.

En ce qui concerne les plans, itinéraires et gps, tous les acteurs ont été prévenus et ont reçu les nouveaux plans. La Commune n'a pas reçu d'information sur la suite donnée, ces mises à jour devraient également être en cours.

Les services de secours à la personne, d'incendie et la Gendarmerie ont également été destinataires des nouveaux plans. Ces services fonctionnent souvent avec gps, en cas de besoin (appel au Samu,...) il est fortement recommandé de préciser que l'adresse a été modifiée.



Le Club Sports et Loisirs

Correspondance :

BERNARD Alain

324, rue de Sarrelouis

57320 TROMBORN

Tel : 06-89-85-22-50



Chers Amies, Amis,

L'année 2020 se présentait sous les meilleurs auspices pour le Club Sport et Loisirs avec une soirée Harengs où le Club a dû refuser du monde faute de place et un Carnaval des Enfants réussi.

La Covid19 est arrivée début Mars avec tout son lot de désagréments, un premier confinement, un arrêt des activités, l'isolement pour tous et depuis plus rien, plus d'activités ni de grandes fêtes ou de rassemblements.

Comptons sur une lueur d'espoir pour les associations en 2021 avec les activités que nous souhaitons vous proposer :

- 16 Février : Carnaval des Enfants
- 20 Février : Soirée Harengs
- 02 Avril : L'œuf est dans le pré
- 13 Mai : Rallye Pédestre
- 09 Octobre : Soirée à thème
- 31 Octobre : Soirée Halloween



Toutes ces activités se réaliseront bien sûr si la situation sanitaire s'améliore et toujours dans le respect des protocoles sanitaires et gestes barrières préconisés.

Le Comité et les adhérents du Club Sport et Loisirs continueront d'animer la vie du village en espérant faire adhérer le plus grand nombre d'entre vous aux différentes activités.

Au nom du Comité et de tous les adhérents du Club Sports et Loisirs, permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de Noël et de vous présenter nos Meilleurs Vœux de Santé, Bonheur et Prospérité pour l'année 2021.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Président

L'Amicale Villageoise de Tromborn

Depuis quelques mois, le monde entier fait face à la propagation d'un virus, la Covid-19, qui a touché plusieurs milliers de personnes.

Ce virus a contraint notre pays et par là même notre association **L'Amicale Villageoise de Tromborn** à s'adapter à la situation à laquelle nous ne nous attendions pas.

Nous n'avons pas souhaité prendre le moindre risque . C'est pourquoi nous avons annulé nos différentes manifestations. Et c'est surtout avec un grand regret que la **Fête Patronale** n'a pas pu avoir lieu. Ce qui n'est jamais arrivé depuis l'existence de notre association. Il en allait de la santé de tous et de chacun et il n'y a rien de plus précieux.

Nous espérons que bientôt nous pourrons à nouveau partager de bons moments ensemble.

Enfin bravo et merci aux personnes des services de santé hospitaliers et de soins à domicile et aussi tout le personnel des professions de service, mais dommage que ce soit dans ces conditions que nous pensions à les remercier.

Car tous les jours, ils nous rassurent, nous cajolent, nous soignent, nous sauvent et nous servent, donc il faudra penser à eux toute l'année.

Que cette **année 2021** soit pleine de joies, de rencontres et d'échanges.

L'Amicale Villageoise de Tromborn et moi-même vous présentons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, ainsi qu'à vos proches.

Que celle-ci vous apporte bonheur, santé, joies familiales !

Prenez soin de vous et de ceux que vous aimez !



Marcel Viertel

Président de l'Amicale Villageoise de Tromborn

Les activités prévues pour 2021 suivant l'évolution de la crise sanitaire :

En Février : Concours de Belote - -

En Mai : Journée pétanque / Mõlkky –

En Juillet : Fête patronale

En Novembre : Beaujolais

Pain livré à domicile 6j/7

Nouveau à TROMBORN



(RE)DÉCOUVREZ NOTRE
Dépôt de Pain

Pour régaler petits et grands, notre magasin vous accueille au coeur du village de Villing.

Avec les baguettes, les pains spéciaux, les viennoiseries, ou bien encore les pâtisseries, vous trouverez à coup sûr de quoi faire le bonheur de toute la famille.

Nous assurons la livraison avant 8h, et notamment à Tromborn, du Mardi au Dimanche. N'hésitez pas à laisser votre sac à pain devant votre porte pour être sûrs d'en avoir à votre réveil.

Pour vous dépanner en cas de besoin, nous vous proposons également des produits de première nécessité dans notre coin épicerie.

Alors, pour un moment tout en gourmandise, n'hésitez pas à nous retrouver sur place.

Ouverture :
Du Mardi au Vendredi : de 6h30 à 11h
Samedi, Dimanche et Jours Fériés : de 6h30 à 12h30

PAINS & Délices

MAGASIN À VILLING
09.66.90.86.56



Flyer réalisé par Kreiva | Agence de Communication basée à Teterchen | www.kreiva.fr | 06.68.61.85.33 | contact.kreiva@gmail.com

Sport pour tous.

Chaque lundi soir à 20h à la salle des fêtes de Tromborn vous pouvez participer à une séance de renforcement musculaire avec Hug Pierre éducateur sportif diplômé d'état.

Les séances se déroulent dans le respect des règles sanitaires.

Contact du coach pour plus d'informations par téléphone au 0637839354 ou par mail à l'adresse hpcosting57@gmail.com.

Les séances sont adaptées à tous les niveaux du débutant au confirmé.



Au P'tit Bonheur



« Accueil Vélo »

**Chambres d'hôtes
avec petit déjeuner
&
Table d'hôtes
sur réservation**

**84 rue de Metz
57320 TROMBORN**



Renseignements : 06 87 13 95 49

E-mail : rolandarnould@orange.fr

Retrouvez nous sur FB : Au P'tit Bonheur 57



Déchetterie et ordures ménagères

La Déchetterie

L'accès à la déchetterie est exclusivement réservé aux habitants des communes de **Berviller, Château-Rouge, Dalem, Falck, Hargarten-aux-Mines, Merten, Oberdorff, Rémering, Tromborn, Villing et Voelfling-lès-Bouzonville**.

Tout utilisateur doit se soumettre aux formalités de contrôle préalables, notamment la présentation de la carte d'accès (Carte Sydeme). La première carte est remise gratuitement par la Mairie. Les suivantes sont payantes (5 €)

Horaires d'ouverture de Dalem :

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 18h00
Jeudi	10H – 12H	14h00 – 18h00
Vendredi	Fermé	14h00 – 18h00
Samedi	9H30 – 12H	14h00 – 18h00

Le portail sera fermé 10 min avant l'heure de fermeture du site afin de faciliter l'évacuation des derniers véhicules.

Un site exclusivement réservé au dépôt de déchets verts est ouvert à Oberdorff du 1^{er} avril au 30 septembre :

	Après-midi
Mardi	16H – 18H
Vendredi	16h – 18h

Depuis le mois de juillet 2019, le Sydeme ne ramasse plus les containers du cimetière et chacun doit ramener ses déchets et les recycler chez lui.

La déchetterie dispose également un container à papiers et à habits.



La Collecte des Ordures Ménagères

La distribution des sacs de tri a lieu deux fois par an (en avril et en octobre).

• Que mettre dans mon sac vert ?

Les bio déchets c'est-à-dire les restes alimentaires et de préparation de repas (restes de repas, de viandes et poissons, épluchures de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, etc...), papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc...), assiettes en carton, petits déchets verts, sciure, paille et copeaux de bois.

• Que mettre dans mon sac orange ?

Les recyclables c'est-à-dire les briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique (avec leurs bouchons), journaux, revues, magazines, cartonnets, emballages en acier et en aluminium.

• Que mettre dans mon sac bleu ?

Les résiduels, c'est-à-dire tout ce qui ne va pas dans les sacs verts ou orange, entre autres films et barquettes alimentaires, déchets minéraux (coquilles de crustacés et litières de chat) sacs et sachets plastiques, pots de beurre / crème/yaourt, lingettes nettoyantes, couches culottes et contenu de la poubelle de salle de bains (disques démaquillants, etc...), vaisselle cassée, pot en terre cuite.

✘

Incivilités et dépôts sauvages

Comme chaque année, la Commune voit apparaître de façon éparse des dépôts sauvages de tout type. Après les fenêtres et autres gravats, l'année 2020 est une fois encore marquée par un gros dépôt de pneus et autres déchets.

Le dépôt de déchets sauvages est sévèrement puni par la loi. Les déchetteries sont ouvertes tous les jours pour permettre le recyclage de la plupart des déchets.

Il faut également prendre en compte que le ramassage de ces ordures par l'équipe municipale coûte à la Commune en temps et en argent. L'ouvrier communal n'est pas embauché pour ce type de mission. Cela coûte en général au moins une journée de travail alors qu'il a bien d'autres choses à réaliser dans son planning.



Ces agissements restent inadmissibles !



Dégradation au bâtiment communale

Nettoyage du village

Un arrêté municipal a été pris pour rappeler à la population les règles en matière de nettoyage de la Commune dont vous trouverez ci-dessous les principales obligations qui vous incombent :

Article 1 : Le balayage, désherbage et déneigement de la voie publique (trottoirs, caniveaux,...) est une charge incombant au propriétaire ou locataire, des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal.

Article 2 : Chacun est tenu de balayer, nettoyer et désherber son trottoir et son caniveau, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti, ainsi que les dessertes situées à l'arrière de leurs immeubles, cours et jardins.

Article 3 : Le déneigement du trottoirs et caniveau rentre dans le cadre du nettoyage.

Article 4 : L'entretien de la voie publique est à réaliser aussi souvent que nécessaire afin de garder le village propre.

Article 5 : L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Article 6 : Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'égagement des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches ou feuillage forment saillie sur le domaine public.

Article 7 : Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents dont ils seront d'ailleurs tenus responsables.

Article 8 : En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou les locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égagement nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après mise en demeure restée sans effet.



Règles de vie

Entretien des haies

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir régulièrement ses haies et de respecter les limites de propriété. Les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation

Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Mode de calcul

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Occupation du Domaine Public

Il est rappelé que tout ce qui se trouve sur le Domaine Public de la Commune peut être enlevé en cas de nécessité (travaux, sécurité routière, ...). Ainsi, les haies, murets, arbustes ou arbres qui gêneront la visibilité ou des travaux publics pourront être retirés. Les véhicules ne pourront pas être laissés à l'état d'abandon sur le domaine public.

Branchages

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité.

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Si malheureusement aucune solution amiable n'est possible seul le tribunal d'instance est compétent et devra être saisi.

Bruits et nuisances sonores

Les bruits de voisinage et travaux bruyants (utilisation d'outillage, tondeuse, ...) sont autorisés les dimanches et jours fériés de 10h à 12h uniquement.

Pour les jours de semaine, il suffira de se référer aux textes de lois.

Chiens

Il est rappelé à l'ensemble des propriétaires de chiens, assimilant les pelouses privées d'autrui ou les espaces verts publics ainsi que les bordures de chemins à des toilettes canines, que conformément à l'article L 2212-1, que ces déjections doivent être ramassées.

Chats errants

Il est rappelé également conformément à l'article L 2212-2 l'interdiction de laisser divaguer ses compagnons.

Il est rappelé à l'ensemble des usagers que le village doit rester propre et ne doit pas devenir un dépotoir. De bons réflexes permettraient de garder notre environnement propre !!!

Règlement du city stade

ARTICLE 1ER : DISPOSITIONS GENERALES

Le city stade implanté sur notre commune de Tromborn est un équipement ouvert à tous et libre d'accès sous certaines conditions, mais prioritairement aux jeunes du village et à l'école élémentaire.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les conditions.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Ils acceptent notamment les risques liés à la pratique des activités proposées et en assument l'entière responsabilité.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES EQUIPEMENTS

Le city stade permet la pratique de plusieurs sports : le football, le handball et le basketball.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ACCES ET HORAIRES

Les sites sont accessibles tous les jours y compris le weekend **de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 22h00.**

Ils sont interdits d'accès avant et après les heures indiquées ci-dessus.

La commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier ce règlement ou les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage (nuisance sonore).

L'accès au city stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants : Intempéries, Travaux d'entretien, Trouble de l'ordre public

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Les lieux doivent être maintenus propres.

Aucun détritux ne sera accepté sur le site : les déchets seront à déposer dans les poubelles prévues à cet effet.

D'une manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport et les activités proposées dans le respect des autres et du matériel mis à leur disposition.

Il est formellement interdit dans l'enceinte du city stade:

- De modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toutes sortes d'obstacles de structures, de matériel non adaptés ou hors normes.
- Il est interdit aux utilisateurs de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant du matériel sonore (poste de radio, instruments de musique, pétards, fusées, etc.) et/ou par le fait de rassemblement ou attroupements bruyants.
- Il est interdit d'accéder à ces lieux avec un engin motorisé, sauf autorisation de la mairie de Tromborn.
- Il est interdit de fumer des cigarettes ou autre, de faire des feux dans l'enceinte du city stade.
- La consommation d'alcool est strictement prohibée dans l'enceinte du city-stade, ainsi que l'introduction de bouteilles, flacons en verre, cannette.
- En cas de détérioration, de dégâts ou d'obstacles, les usagers ou toute personne qui constate ces dégâts seront tenus d'avertir la mairie au 03.87.35.92.76.
- D'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives notifiées ci-dessus.
- D'escalader ou de grimper sur les panneaux de basket, buts, ou rambardes sur le site.
- L'accès à l'enceinte est formellement interdit aux animaux même tenus en laisse.
- Sont interdits dans l'enceinte du city stade : les rollers, planches à roulettes, vélos, cycles et engins motorisés

Renseignements pratiques

Se mettre au courant plus rapidement !

La municipalité vous propose de laisser votre adresse mail (pour ceux qui le désirent) afin de recevoir plus rapidement les informations liées à la vie du village. (par ex : date de redotation multiflux, fermeture de la déchetterie ou de la mairie, date de passage pour l'enlèvement des ordures ménagères en cas de modification, etc...)

Pour ce faire, veuillez envoyer un mail à mairie.tromborn@orange.fr, votre adresse sera enregistrée automatiquement.

PanneauPocket

La Commune adhère depuis avril 2020 à l'application PanneauPocket. Ce dispositif vous permet de recevoir en temps réel des informations concernant l'ensemble des services communaux et intercommunaux. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de télécharger l'application PanneauPocket sur votre smartphone et de choisir Tromborn en Favoris.

Journée d'Appel à la Défense (recensement à 16 ans)

Le recensement militaire est la première étape obligatoire au parcours du citoyen. Les jeunes ayant atteint 16 ans doivent venir s'enregistrer en Mairie afin de participer à leur journée d'Appel à la Défense au courant de leur 17^{ème} année.

Service militaire (18-25ans)

Le Service Militaire Volontaire est destiné à favoriser l'accès à l'emploi durable par le biais d'une formation professionnelle, scolaire et civique.

Toutes les personnes âgées de 18 à 25 ans intéressées, peuvent récupérer un dossier de candidature soit, sur internet (www.defense.gouv.fr/smv), soit auprès des missions locales ou des agences Pôle Emploi.

Le Centre SMV le plus proche de Tromborn se situe à Montigny-Les-Metz.

Carte d'identité et passeport

Les demandes de titre d'identité (carte d'identité ou passeport) ne peuvent plus être déposées à la Mairie.

Il conviendra de faire une pré-demande en ligne en se créant un compte sur le site

<https://passeport.ants.gouv.fr>

En cas de difficulté, nos services restent à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Un rendez-vous devra être pris dans une mairie équipée pour la numérisation des données comme Boulay, Creutzwald, Bouzonville (pour les plus proches)

C'est cette Mairie qui enverra votre demande et vous remettra votre nouveau titre.

Attention aux délais de rendez-vous et de création de votre titre !

Ecole Maternelle

Il est rappelé que les inscriptions pour l'école maternelle se feront **en Mairie** dans le courant du mois de mars pour les enfants à partir de trois ans.

Inscription sur les listes électorales

A compter du 1^{er} janvier 2019, il n'y aura plus de date butoir pour l'inscription sur les listes électorales. Elle pourra se faire directement en ligne sur www.service-public.fr ou à la Mairie. Les jeunes ayant 18 ans dans l'année seront inscrits d'office ; inutile de faire des démarches supplémentaires.

Columbarium et concession funéraire

A ce jour, 3 alvéoles cinéraires sont à disposition des familles intéressées. Le prix de concession d'une case d'une durée de 30 ans est fixé à 1200 €.

Le tarif de la concession funéraire est, quant à lui, fixé à 25 € le m² pour une durée de 30 ans.

Inscription au Péri scolaire

Les dossiers d'inscription au péri scolaire peuvent être retirés en Mairie de Voelfling-les-Bouzonville ou au service péri scolaire.

Bibliothèque communautaire

Les bibliothèques communautaires situées à Boulay et Falck sont ouvertes à tous.

La cotisation annuelle a été fixée à :

- 5 € pour Boulay
- 3 € pour Falck
- Gratuite avant 18 ans

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois (CCHPB)

Horaires d'ouverture du bureau de Boulay :

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Adresse :

29A rue de Sarrelouis à BOULAY

Tél : 03 87 79 52 90

Horaires d'ouverture du bureau de Falck :

- Accueil public, gestion des ordures ménagères : lundi et mardi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

- Service urbanisme, uniquement sur RDV : jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h

Adresse :

4 Rue de Creutzwald

57550 FALCK

tel : 03.87.81.37.97

mail : contact@cchpb.net

site internet : www.paysboulageois.fr

Nouveau : la Maison des Services

NOS PARTENAIRES

ORGANISMES	HORAIRES
ADIL Agence Départementale d'Information sur Le logement	1er Jeudi sur RDV 9h30-12h00
ALEC Agence Locale de l'Energie et du Climat	1er Lundi sur RDV 14h00-17h00
BARREAU DES AVOCATS	3ème jeudi sur RDV 9h00-12h00
CAF Caisse d'Allocations Familiales	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
CALM Centre d'Amélioration du Logement Moselle	1er Mardi à Boulay et 3ème Mardi à Falck sur RDV 10h30-12h00
CAP EMPLOI	Mercredi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-17h00
CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail	1er, 2ème et 4ème Jeudi sur RDV 9h00-12h00
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	2ème Lundi sur RDV 9h00-12h00
CLCV Consommation Logement et Cadre de Vie - Ecrivain Public	2ème Mardi sur RDV 9h00-12h00
CONCILIATEUR	1er et 3ème Mercredi sur RDV 9h00-12h00
CPAM Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
DDFP Direction Départementale des Finances Publiques	Vendredi sur RDV 9h00-12h00
LA POSTE	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
MISSION LOCALE	Mardi sur RDV 9h00-12h00 / 13h30-16h30
	Mercredi sur RDV 13h30 - 16h30
MSA Mutualité Sociale Agricole Lorraine	Renseignement direct auprès des agents d'accueil
POLE EMPLOI	
UDAF Union Départementale des Associations Familiales de Moselle	Mardi sur RDV 9h00-12h00
	Jeudi sur RDV 13h30-17h00

MAISON DES SERVICES

2, rue du Général de Gaulle
57220 BOULAY

Les agents de la communauté de communes et ses partenaires sont présents pour vous accompagner dans vos démarches administratives

Du Lundi au Jeudi
8h45 à 12h00 – 13h30 à 17h30
Et le Vendredi
8h45 à 12h00 – 13h00 à 17h00

03 87 55 62 95

ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat



C'est quoi une ALEC ?

Une ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) est une organisation indépendante, autonome, à but non lucratif, créée à l'initiative des collectivités locales et de leur groupement, qui bénéficie du soutien des pouvoirs publics locaux pour fournir des informations, des conseils et une assistance technique aux utilisateurs d'énergie (citoyens, pouvoirs publics, entreprises, etc.), et contribuer au développement des marchés d'énergies locales durables.

PARTICULIERS

L'ALEC du Pays Messin vous invite à rencontrer ses spécialistes de l'**ESPACE INFO → ÉNERGIE**.

Nos conseillers vous renseignent gratuitement sur la maîtrise de l'énergie. Ils répondront à toute vos questions en vous éclairant sur les points clés des travaux à effectuer pour tendre vers un logement performant et économe (isolation, chauffage, énergies renouvelables). Ils vous informeront également sur les aides existantes.

Vous avez, de plus, la possibilité d'emprunter des outils de mesure vous permettant d'évaluer vous même la qualité de votre habitation (consommation d'énergie, confort intérieur, ...).



SERVICE GRATUIT 03 87 50 82 21
PAYSMESSIN@EIE-GRANDEST.FR

COPROPRIÉTÉS

Vous souhaitez vous engager dans un projet ambitieux de réduction et de maîtrise de la consommation d'énergie de votre copropriété ?

C'est possible avec l'ALEC du Pays Messin. Nous vous proposons une boîte à outils adaptée, un réseau de partenaires et de ressources, un suivi de la réglementation et l'analyse des aides financières.



COLLECTIVITÉS

Véritable accompagnement en énergie objectif et personnalisé, le Conseiller en Énergie Partagé de l'ALEC du Pays Messin vous permettra de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune.

- Analyse critique de vos factures énergétiques
- Solutions d'économies d'énergie
- Projets d'études de rénovation thermique ou de construction



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

L'ALEC du Pays Messin propose un accompagnement privilégié pour les personnes souhaitant une aide et des conseils dans un projet de rénovation énergétique.

Quelle que soit l'ampleur de votre projet, les conseillers de l'ALEC guident le maître d'ouvrage de la réflexion préalable jusqu'à la réalisation de ses travaux.



Vous pouvez prendre contact avec l'ALEC à n'importe quelle étape de votre projet. Nous nous attachons à prendre en compte intégralement vos besoins et vos exigences afin de vous garantir des travaux en adéquation avec vos attentes en termes d'économies d'énergie.

L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE EST CELLE QUE L'ON NE CONSOMME PAS !

UN PROJET ? CONTACTEZ UN DE NOS CONSEILLERS

03 87 50 82 21
info@alec-paysmessin.fr

Se rendre à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays Messin :

Cloître des Récollets - 1, Rue des Récollets, 57 000 Metz
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h (visites uniquement sur rendez-vous)

SOLI'BUS

LE TRANSPORT DU PAYS BOULAGEOIS ET DE LA HOUE

A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- VOUS AVEZ 65 ANS ET PLUS
- VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE LOCOMOTION ?
- VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER D'UN MOYEN DE TRANSPORT POUR VOS BESOINS QUOTIDIENS ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. VOUS PRENEZ CONTACT AVEC SOLI'BUS GRÂCE AU NUMÉRO DE TÉLÉPHONE CI-DESSOUS.
2. SI VOTRE DEMANDE VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER DU SERVICE, VOUS DÉFINISSEZ LES MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE VOYAGE.
3. LE MOMENT VENU, LE MINIBUS VIENT VOUS CHERCHER DANS VOTRE COMMUNE AU LIEU DE RAMASSAGE QUI VOUS SERA INDIQUÉ.

A DESTINATION DES PERSONNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE

- VOUS ÊTES EN INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.
- VOUS VENEZ DE TROUVER UN EMPLOI MAIS VOUS NE DISPOSEZ PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR VOUS RENDRE AU TRAVAIL.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE, VOUS AVEZ ÊTÉ ORIENTÉ PAR UN DE NOS PRESCRIPTEUR (ASSISTANTE SOCIALE, CCAS DE BOULAY, CCHPB...) QUI A VALIDÉ VOTRE INSCRIPTION.
2. LE PRESCRIPTEUR TRANSMET VOTRE INSCRIPTION À TRANS'BOULOT, ASSOCIATION GESTIONNAIRE DU SERVICE.
3. VOUS DEVEZ PRENDRE CONTACT AVEC TRANS'BOULOT POUR ORGANISER LE TRANSPORT.

SERVICE DISPONIBLE 7j/7
ET 24H/24

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H À 12H ET DE 13H30 À 17H30

03 87 37 52 59
agence.transboulot.boulay@gmail.com

<http://trans-boulot.fr>

Numéros Utiles

MAIRIE:

136 Rue de la Mairie
57320 TROMBORN
Tél. 03 87 35 92 76
E mail : mairie.tromborn@orange.fr
Heures de permanence : Mardi et vendredi de 17h à 19h
Site internet : www.mairie-tromborn.fr

Numéros d'urgence :

POMPIERS : 18
SAMU : 15
GENDARMERIE : 17
MEDIGARDE : 0820 33 20 20
APPEL D'URGENCE : 112

PERISCOLAIRE

Mme DAUENDORFFER : 03.87.37.42.05 peri.voelfling@orange.fr

PRESBYTERE :

s'adresser à l'Abbé ROCH Sébastien
6 Cour de l'Abbaye 57320 BOUZONVILLE
Tél.: 03 87 78 26 17
Permanence le jeudi de 16h30 à 17h30

GENDARMERIE DE CREUTZWALD : 03.87.93.96.47

SYNDICAT DES EAUX - BOUZONVILLE

Tél. : 03 87 78 59 60
Urgence Tél. : 0977 429 438

ENEDIS Dépannage Tél. : 09 726 750 57

LA POSTE : ouverture des bureaux de

TETERCHEN :

Le lundi, mercredi et vendredi de 9 à 12 H
Le mardi et jeudi de 13 à 16 H

FALCK :

S'adresser en Mairie de Falck

BOUZONVILLE :

Du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 14 H à 17 H
Le samedi de 9 H à 12H

TRESORERIE DE CREUTZWALD (Ordures ménagères)

47 Rue de la Gare
57150 CREUTZWALD
Tel : 03.87.82.41.08

Horaires d'ouverture :

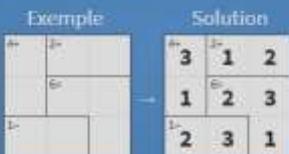
du lundi au vendredi de 8H30 à 12H

La Trésorerie de Bouzonville a fermé le 20 décembre 2019, mais **une permanence sera assurée tous les mardis de 8h30 à 12h00 à partir du 21 janvier 2020.**

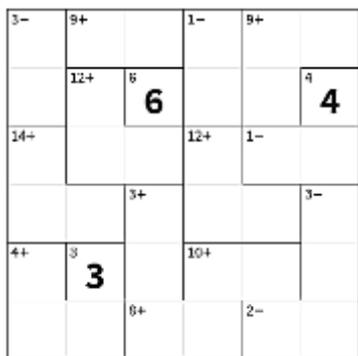
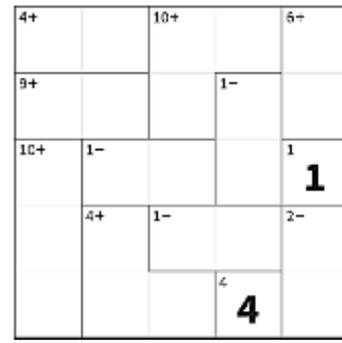
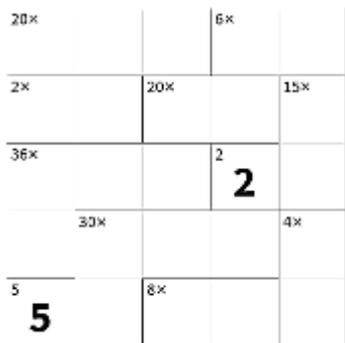
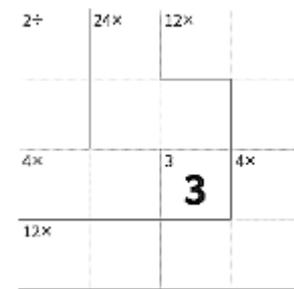
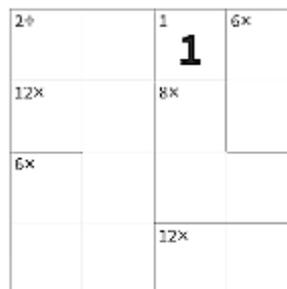
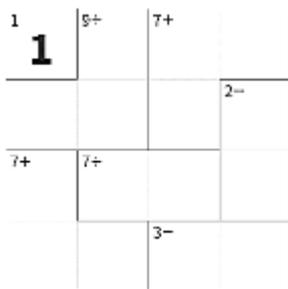
Le Calcudoku, vous connaissez ?

Comment jouer

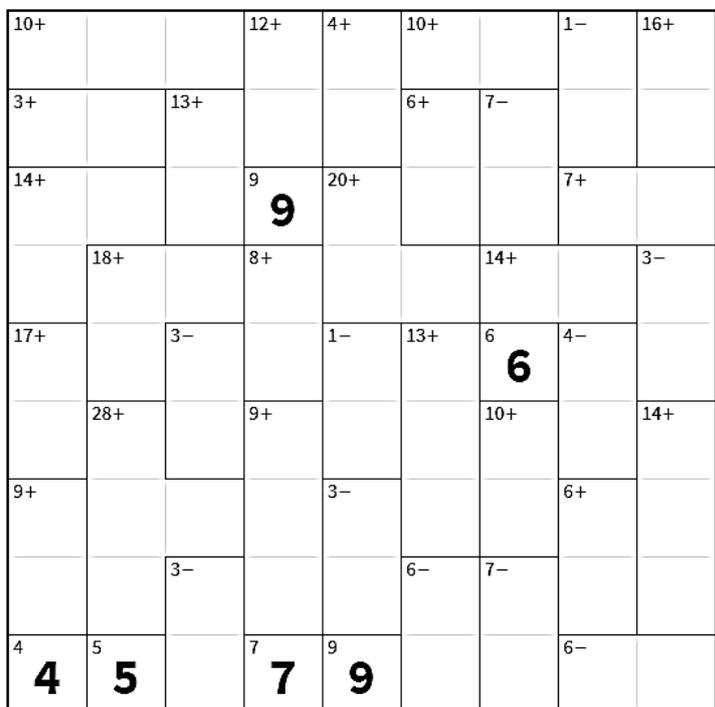
Chaque Calcudoku a une solution unique qui peut être atteinte logiquement. Remplissez la grille de sorte qu'aucun chiffre ne se répète dans une colonne ou une ligne. Utilisez les formes dans la grille comme guide. Chaque forme contient un nombre égal au produit des chiffres des formes.



Dans la solution ci-dessus, la forme en haut à gauche comporte deux chiffres $3 + 1 = 4$. La forme en bas à gauche comporte deux chiffres $3 - 2 = 1$.

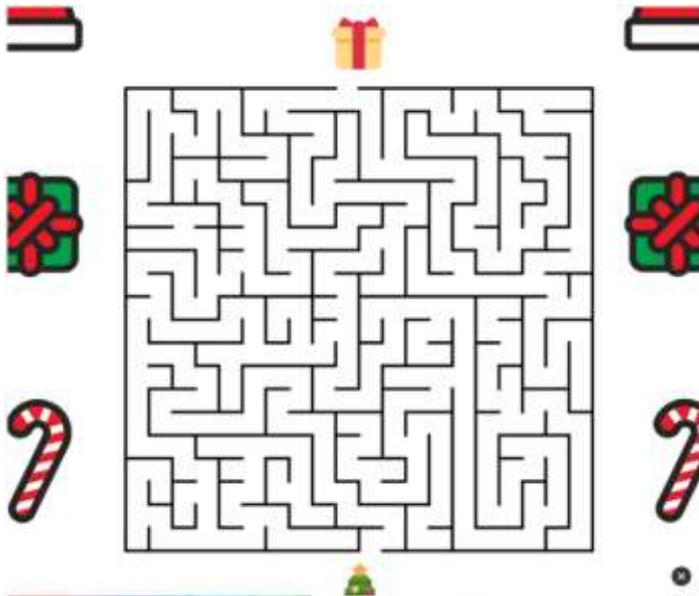


Les solutions seront sur le site internet de la
Mairie de Tromborn

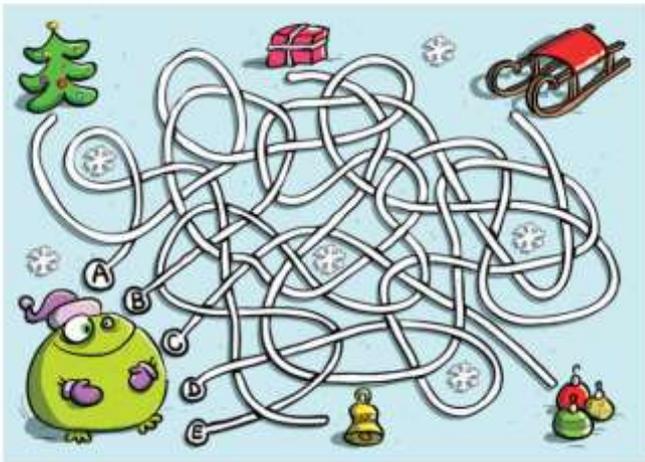


La page des enfants

TROUVE LES 10 DIFFÉRENCES !



Aide le lutin vert à trouver sa luge.



			c				
				m			
						n	
			e	-		o	
	i						
	n				d		
			h				
					n		

tete a modeler http://www.teteamodeler.com

Recopie le sapin de Noël à l'identique sur la grille vierge.

